

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Janvier
2019

N°87

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 11
RÉGLEMENTATION	p 12 à 13
TRAVAUX EN RÉGIE	p 13
TRAVAUX DIVERS	p 14 à 16
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES	p 17
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 18
VIE ÉCONOMIQUE	p 19 à 22
INFOS DIVERSES	p 23 à 26
VIE ASSOCIATIVE	p 27 à 33
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 34 à 37
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 38
ÉTAT-CIVIL	p 39
MEMENTO	p 40

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2019
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOILLERE,
COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

Le mot du maire

L'été 2018, exceptionnellement ensoleillé et sec, nous a permis d'avoir une bonne fréquentation au lac au mois de juillet et début août. Malheureusement, nous avons dû fermer la baignade après le 15 août à cause de la prolifération de cyanobactéries. Autre impact du manque d'eau, l'impossibilité de vidanger le plan d'eau.

Comme chaque année, nous investissons dans l'entretien des routes communales en réalisant de grosses réparations de voirie et de l'entretien ponctuel (point à temps) que nous poursuivrons en 2019.

Nous avons réalisé également un trottoir créant une voie piétonne rue Jean Rateau, allant du bourg à l'école, ce qui sécurise les familles qui vont à l'école à pied et qui permet une facilité de déplacement pour les personnes qui habitent les maisons ODHAC.

Nous avons réalisé la réfection de la toiture du bâtiment de l'accueil de loisirs et garderie, le renouvellement de l'isolation et du plafond ainsi que le remplacement de l'éclairage par des appareils équipés de lampes led.

La rénovation de 53 points lumineux a été réalisée avec l'aide financière du Syndicat Energies Haute-Vienne. Les appareils posés sont équipés de lampes led moins consommatrices d'électricité.

Le chantier de la nouvelle station d'épuration du bourg a débuté. La durée totale prévue, réseaux et station, est de 18 semaines. Ces travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises PRADEAU TP - CMCTP. La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet VRD'EAU CONSEILS. La technique utilisée est la réalisation de 2 filtres plantés de roseaux.

Les 4 maisons ODHAC sont terminées et habitées. L'insertion de ces pavillons dans l'environnement de la rue Jean Rateau est réussie. C'est l'aboutissement de plusieurs années de concertation car la municipalité précédente avait initié le projet pour que la Commune puisse accueillir ce type de logement.

Les travaux de déploiement du réseau fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) seront réalisés en 2019 pour être ouvert à la commercialisation début 2020. C'est une réelle avancée pour bon nombre de foyers qui sont en zone blanche et d'entreprises de la Commune. Ce choix, nous le devons à la Communauté de Communes qui a décidé de financer cette technique plutôt qu'une montée en débit. Je vous rappelle que ce déploiement est financé par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes.

Une convention a été signée entre les Communautés de Communes de Val de Vienne, Pays de Nexon - Monts de Chalus et Pays de Saint-Yrieix pour autoriser l'usage des déchetteries à tout habitant de ce territoire. Donc, depuis le 1^{er} janvier, nous avons accès aux déchetteries de Saint-Martin-le-Vieux et Bosmie-l'Aiguille en plus de celles de Châlus et Nexon.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en phase finale. L'enquête publique se déroulera du 18 février au 20 mars 2019. Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public à la mairie. Les propriétaires pourront alors faire part de leurs observations et remarques auprès d'un commissaire enquêteur indépendant.

Chers concitoyens, l'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2019 et nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux de la municipalité qui aura lieu le dimanche 20 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE, Maire

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 15 juin 2018 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean Christophe Tournois

Absente avec pouvoir : Karine Bula-Lafont

Absents excusés : Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Sabrina Conjaud

Absents : Lydie Gros, Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Déploiement numérique

La fibre optique arrive bientôt à Flavignac. L'étude de réalisation débute au 2^{ème} semestre 2018. Les travaux se dérouleront en 2019 pour une commercialisation des lignes début 2020. Le financement est assuré par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes. Cette dernière participe à hauteur de 20 %, soit 437 000 €.

Cantine scolaire – Tarifs à compter de septembre 2018

Suite à la proposition de la commission RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), le prix du repas à la cantine scolaire va augmenter à compter de septembre.

- Repas enfant forfait : 2,55 € au lieu de 2,50 €
- Repas enfant occasionnel : 3,45 € au lieu de 3,43 €
- Repas adulte : 5,89 € au lieu de 5,77 €

Le tarif de la garderie ne varie pas, soit 2,15 € et 1,50 € à partir du 2^{ème} enfant.

Ramassage scolaire pour l'école de Flavignac et le collège de Châlus – Participation des familles et convention avec la Région

La convention avec la Région est renouvelée pour 1 an.

La réduction de tarif pour le 2^{ème} enfant n'est valable que pour un établissement de rattachement.

La cotisation est annuelle et reste inchangée.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le montant pour l'occupation du domaine public des réseaux d'électricité en 2018 versé par ENEDIS à la Commune est de 203 €.

Redevance d'occupation du domaine public - ORANGE

Le montant pour l'occupation du domaine public des réseaux téléphoniques en 2018 versé par ORANGE à la Commune est de 2 271,71 €.

Logements pour personnes âgées et/ou handicapées – Enfouissement de la ligne électrique – Participation financière de l'ODHAC

La participation financière versée par l'ODHAC concernant l'enfouissement de la ligne électrique est de 3 554,76 € TTC, soit 20 % du montant restant à la charge de la Commune.

Syndicat intercommunal de voirie du Bas Limousin – Règlement d’une facture

Suite à la dissolution du Syndicat de voirie au 31 décembre 2016, un reliquat de facture de 59,43 € reste à régler.

Travaux de voirie

Suite à la consultation et à l’analyse faite par l’ATEC pour le programme de renforcement de voirie, le Conseil municipal décide de retenir l’entreprise SIORAT pour un montant de 56 361 € HT.

Les travaux concernent les routes de La Ribière de Texon, du Moulin des Graules, de Beyrand - La Rebeyrolle (2^{ème} partie) et de Texon - l’Hopital.

Le Conseil municipal demande au Maire de faire le nécessaire auprès des propriétaires pour l’élagage de cette route avant les travaux.

Logements pour personnes âgées et/ou handicapées – Réalisation d’un trottoir

Suite à la consultation et à l’analyse faite par l’ATEC pour la création d’un trottoir de liaison entre le bourg et l’école rue Jean Rateau, le Conseil municipal décide de retenir l’entreprise SIORAT pour un montant de 13 485 € HT.

Travaux de voirie – ATEC 87 – Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage

Le montant de la mission d’assistance aux travaux de voirie pour 2018 est de 1 400 € HT.

Réfection de la toiture de la garderie

Des travaux de réfection de la toiture de la garderie avec désamiantage vont être réalisés.

Le Conseil municipal décide de retenir l’entreprise DESTERMES pour un montant de 20 514,90 € HT.

Isolation de la garderie

Des travaux de renouvellement d’isolation sous la toiture de la garderie vont être réalisés.

La Commune peut bénéficier d’une aide de 77 % par le PNR dans le cadre des certificats économies d’énergie si ces travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2018. Tous les devis ne sont pas revenus. Le choix se fera au prochain Conseil municipal.

Travaux d’aménagement de sécurité aux abords de l’école

Les travaux consistent à mettre une gâche électrique, pour une ouverture à distance, sur le portail d’entrée principale de l’école et à poser un grillage avec portail et visiophone côté garderie - cantine.

L’entreprise ANTHY est retenue pour un montant de 7 348,47 € HT en gardant le portail existant.

Contrat photocopieurs

Le contrat pour les photocopieurs de la mairie et de l’école arrive à échéance et doit être renouvelé. 3 sociétés ont été consultées : EUROL, TOSHIBA et CAPEA.

L’entreprise EUROL est retenue pour un coût trimestriel de 380 € HT pour un contrat d’une durée de 5 ans.

Requalification de la place du Général de Gaulle – Ligne directive

Le Conseil municipal souhaite décider d’une ligne directive pour la requalification de la place du Général de Gaulle. Plusieurs points sont évoqués :

- suppression de la bascule publique : 10 voix pour et 1 abstention
- suppression du quai : 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre

- conservation du terrain de pétanque : pour à l'unanimité
- conservation des toilettes : pour à l'unanimité
- conservation de deux accès à la place : pour à l'unanimité
- accès à la place du côté du restaurant sera fermé aux véhicules dès maintenant : pour à l'unanimité.

La place devra servir de parking pour les automobiles et les poids lourds pour leur permettre d'accéder aux commerces (3 ou 4 places). L'aménagement devra être convivial.

Requalification de la place du Général de Gaulle – Création d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage va être créé pour travailler sur le projet de requalification de la place du Général de Gaulle. Il sera composé de 10 membres du Conseil municipal (8 titulaires et 2 suppléants), de 5 professionnels et de 4 habitants de la place (2 titulaires et 2 suppléants).

La première réunion est programmée le 5 juillet.

Vote : 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)

Les emplois du temps de l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et de l'agent travaillant à la garderie doivent être modifiés à la prochaine rentrée suite à la suppression des ateliers périscolaires.

Les contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) sont remplacés par des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

Le contrat aidé actuel n'étant pas renouvelé, il convient d'en signer un nouveau pour la garderie, l'aide à la cantine et divers nettoiyages.

Pôle Emploi et la Mission Locale Rurale vont être contactés pour trouver des candidats.

Commission extra-municipale des commerces de proximité

Le Conseil municipal décide d'intégrer 2 élus (Patrick PRECIGOUT et Caroline DUPEYROUX) et 2 commerçants (Fabrice DESBORDES pour la boulangerie et Claude SAVARY pour le bar station essence) dans cette commission.

Motion de soutien au comité de bassin Loire-Bretagne

Le Conseil municipal adopte une motion de soutien en faveur du comité de bassin Loire-Bretagne et notamment :

- manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans.
- exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.
- conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018.
- exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{es} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention.
- souhaite participer aux Assises de l'eau et attend qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2018 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran

Absents avec pouvoir : Jean-Christophe Tournois, Karine Bula-Lafont

Absentes excusées : Lydie Gros, Sabrina Conjaud

Absent : Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Travaux de remplacement de la station d'épuration du bourg

Le marché a été lancé en 2 lots :

- lot 1 : réseaux gravitaires, poste de refoulement et démolition station ;
- lot 2 : station filtre planté de roseaux.

5 entreprises ont répondu sur le lot 1 : le groupement PRADEAU TP/CMCTP, HEBRAS TP, EUROVIA, GERY and Co, SOTEC.

4 entreprises ont répondu sur le lot 2 : le groupement PRADEAU TP/CMCTP, HEBRAS TP, GERY and Co, SOTEC.

L'analyse s'est faite sur 3 critères : la valeur technique, le coût global du projet et le délai.

Le groupement PRADEAU TP/CMCTP a été retenu sur le lot 1 pour un montant de 96 138,84 € HT et sur le lot 2 pour un montant de 348 584 € HT.

Vote : 11 voix pour, 1 abstention

Réfection de la toiture de la garderie

L'entreprise SAS JEAN-LOUIS et Fils a été retenue pour refaire l'isolation, avec de la laine de verre biosourcée, la pose de plaques BA 15 et la peinture au plafond sous toiture de la garderie pour un montant de 13 348,80 € HT.

Ces travaux sont subventionnés par le Département à 20 % et par l'Etat à 15 %. Nous profitons également d'une aide du Parc Naturel Régional sur tout ce qui est économie d'énergie à hauteur de 77 % sur l'isolation.

Regroupement Pédagogique Intercommunal - ATSEM – Convention mise à disposition

La convention de mise à disposition de l'ATSEM de Les Cars auprès des enfants de maternelle à l'école de Flavignac arrive à échéance le 31 août 2018.

Compte tenu des règles de fonctionnement du RPI entre nos 2 Communes et l'avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique, le Conseil municipal accepte le renouvellement de la convention pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

Bilan du micro-diagnostic pour l'implantation d'un nouveau commerce

Le bilan final du micro-diagnostic conduit par la Communauté de Communes en partenariat avec la Fédération de la Châtaigneraie Limousine nous a été rendu le 28 juin 2018.

En conclusion, un nouveau rapport de force s'est établi. Il est important de s'en servir pour avancer. Il est alors convenu de se mettre autour de la table et de prendre contact avec les gestionnaires de la COOP afin de connaître leurs intentions et d'envisager des solutions possibles pour travailler ensemble (voir synthèse page 20).

Questions diverses

RGPD – Règlementation Générale de Protection des Données : le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important et de la complexité de ces nouvelles obligations, il est proposé d'avoir recours à un prestataire de service. Il sera nécessaire également de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui peut être fait par le prestataire.

Le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a négocié un contrat tarifaire avec la société THEMYS. La Communauté de Communes a proposé de mutualiser cette prestation avec une offre renégociée.

Le Conseil municipal décide d'avoir recours à ce prestataire pour un montant de 490 € HT la première année et 325 € HT les années suivantes.

FPIC- Fonds de Péréquation Intercommunal : le montant du reversement du FPIC par la Communauté de Communes est de 19 998 € pour 2018.

CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2018 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois.

Absents avec pouvoir : Jim Tran, Karine Bula-Lafont.

Absente excusée : Lydie Gros.

Absent : Jean-François Decroissant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR** :

Redevance assainissement

Le Conseil municipal décide de fixer à 1,43 euro par mètre cube d'eau consommée, la redevance d'assainissement à acquitter à partir du 1^{er} janvier 2019.

Demandes de subventions

Travaux de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) – Demande de subvention auprès du Conseil départemental. Les travaux sont estimés à 56 373 € HT.

Acquisition de jeux pour enfants – Demande de subvention auprès du Conseil départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant estimé à 9 385,29 € HT.

Changement de menuiseries à l'école – Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un montant estimé à 5 932,01 € HT.

Ecoles numériques innovantes et ruralité – Demande de subvention auprès de l'Etat (devis en cours).

Réfection d'un mur à l'école – Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour un montant estimé à 3 385 € HT.

Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre – Adhésion du syndicat des Deux Briance

Adhésion du syndicat des Deux Briance (regroupement des communes de Glanges, Saint-Vitte-sur-Briance et Saint-Germain-les-Belles) au Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre. Chaque commune adhérente doit se prononcer à son tour.

Le Conseil municipal accepte l'adhésion de ce syndicat.

Agrandissement des ateliers municipaux et travaux Grock Café – Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre choisi pour la réalisation de ces travaux est décédé. Un administrateur provisoire a été désigné. Une demande de liquidation judiciaire est en cours auprès du Tribunal de Grande Instance d'Angoulême.

Considérant que les ayants-droits ainsi que l'administrateur provisoire ne sont pas en mesure de poursuivre les chantiers en cours, la Commune peut faire appel à un nouvel architecte pour poursuivre ce dossier ou elle peut reprendre à son compte la maîtrise d'œuvre.

Le chantier étant bien avancé, le Conseil municipal décide que la Commune va reprendre à son compte la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension des ateliers municipaux et des travaux de Grock Café.

Place du Général de Gaulle – Aliénation d'une portion de voirie

Il avait été décidé de soumettre à enquête publique le projet de déclassement d'une portion de place publique située place du Général de Gaulle en vue de son aliénation. La partie concernée jouxte la parcelle AB n°295 qui appartient à la SCI MORLIER FAM. La cession de cette portion de voie publique n'entrave pas la circulation et ne gêne pas la visibilité.

L'enquête réalisée du 25 juin au 10 juillet 2018 n'a donné lieu à aucune déclaration. Le Conseil municipal accepte le déclassement de la portion de voie publique située place du Général de Gaulle jouxtant la parcelle AB n°295 d'une grandeur d'environ 70 m².

Cette partie de voie publique est exceptionnellement cédée à la SCI MORLIER FAM pour un agrandissement de véranda et la réalisation d'un accès « personnes à mobilité réduite » afin de renforcer l'attractivité du commerce local. La dynamisation d'un commerce en centre-bourg rejoint l'intérêt général.

Le Conseil municipal souhaite voir établir un pacte de préférence. Ainsi, en cas de revente ultérieure dudit bien pour une activité non commerciale, la collectivité pourrait racheter cet espace.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Le prix du terrain est de 3 € le m² + 261,12 € TTC de frais d'enquête publique.

Demande d'acquisition de terrains

Il avait été décidé de soumettre à enquête publique les projets de déclassement de plusieurs portions de voies publiques (3 € le m²) à Tivagnas (263 m²), à Texon (159 m²) et de chemins ruraux (0,72 € le m²) aux Chevailles (140 m²) et à Eyveaux (250 m²) en vue de leur aliénation. L'enquête réalisée du 25 juin au 10 juillet 2018 n'a donné lieu à aucune déclaration.

Le Conseil municipal accepte le déclassement de ces portions.

Les frais de géomètre, si besoin, et de notaire sont à la charge des acquéreurs. Les frais d'enquête publique sont répartis entre tous les acquéreurs, soit 261,12 € TTC chacun.

Ratification de servitudes de passage

En prévision des travaux de la nouvelle station d'épuration, des servitudes de passage de canalisations ont été signées avec des propriétaires. Ces servitudes seront enregistrées au service des Hypothèques.

Logements pour personnes âgées et/ou handicapées – ODHAC – Garantie des emprunts concernant la création de quatre logements

Le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 329 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Remboursement de l'assurance

Indemnisation de l'assurance concernant un sinistre sur le moteur des cloches de l'église : l'indemnisation proposée est de 995,40 € après déduction d'une vétusté de 10 % par année entière soit 30 %. Le montant total des travaux s'élevait à 1 422 €.

Création d'un emploi permanent à temps complet – Modification du tableau des effectifs

Claude CROISE, agent technique a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2018. Après échanges et discussions, le Conseil municipal a décidé de la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : missions d'exécution de travaux techniques polyvalents et encadrement des adjoints techniques.

Etude de reprise de compétence poteaux incendie

Pour information, l'entretien des poteaux d'incendie est à la charge des communes. Le Syndicat Vienne-Briançon-Gorre consulte celles-ci pour savoir si elles seraient favorables à une prise de compétence dans ce domaine.

Le Conseil municipal serait favorable à laisser cette compétence.

Demande de prêt de salle – Gymnastique Volontaire

L'association de Gymnastique Volontaire demande le prêt de la salle des fêtes le 6 octobre pour un après-midi portes ouvertes.

Diagnostic assainissement place du Général de Gaulle

La Commune va faire diagnostiquer les réseaux d'assainissement présents sur la place du Général de Gaulle.

2 cabinets ont été consultés : VRD'EAU Conseils pour 2 675 € et LARBRE Ingénierie pour 1 450 €.

Le cabinet LARBRE est retenu pour ce diagnostic.

CONSEIL MUNICIPAL du 9 novembre 2018 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Jean-Christophe Tournois.

Absentes avec pouvoir : Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont.

Absentes excusées : Caroline Dupeyroux, Lydie Gros.

Absent : Jean-François Decroisant

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Acquisition de biens issus d'une succession vacante

L'Administration des Domaines a été chargée, par décision judiciaire, de la gestion de la succession de Monsieur Jean MOUNIER qui est décédé le 27 septembre 1988.

Le décès de Monsieur MOUNIER remonte à plus de trente ans. De ce fait, les biens faisant partie de la succession sont atteints par la prescription acquisitive trentenaire.

Selon la loi n°2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locale, lorsqu'un bien entre dans la catégorie des « biens vacants et sans maître » il devient la propriété de la Commune qui peut les appréhender, sauf si elle refuse et à ce moment-là, le bien reviendrait à l'Etat.

Le Conseil municipal accepte la propriété de ce bien vacant.

Demande d'aide financière

Le collège de Châlus organise un séjour découverte à Saint-Lary du 17 au 23 mars 2019.

Sept élèves de la Commune sont concernés. Le coût total du séjour s'élève à 320 € par enfant. Des actions visant à réduire cette somme seront menées au cours de l'année scolaire.

Le Conseil municipal décide de verser une aide représentant 30 % du montant restant à charge de chaque famille dans la limite de 100 € par élève. L'aide sera directement versée aux familles sur justificatif.

Salle des fêtes – Cours de musique

VIO Notes dispense des cours de musique à la salle des fêtes (salle étage) pendant la période scolaire. Compte tenu des frais de fonctionnement de la salle des fêtes, notamment le chauffage et l'électricité, elle propose de verser des frais de participation d'un montant de 150 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil municipal accepte le montant de cette participation.

Emploi accroissement temporaire d'activité – Local pèlerins

La Commune dispose d'un emploi saisonnier pour s'occuper du local pèlerins pendant une durée maximum de 6 mois du 15 avril au 15 octobre. Chaque année, le passage des pèlerins dépasse cette période et pour pouvoir conserver cette personne au-delà du 15 octobre, la Commune devra prendre chaque année une délibération pour un emploi d'accroissement d'activité.

Indemnité du Receveur municipal

Le Conseil municipal demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le Conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité est calculée selon des bases bien définies à partir d'une moyenne des 3 derniers budgets.

Pour l'année 2019, l'indemnité de confection des documents budgétaires est de 45,73 € et l'indemnité de conseil est de 435,18 €.

Informations sur la tuberculose bovine

Devant la recrudescence des cas de tuberculose bovine dans le sud-ouest du Département et compte tenu de l'information transmise par la DDCSPP (Préfecture) sur la découverte de 2 sangliers diagnostiqués positif sur la Commune, un certain nombre de précautions sont conseillées aux éleveurs. Des solutions peuvent être apportées tels que des abreuvoirs pour le bétail subventionnés par des aides publiques via le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

Réglementation

URBANISME – LA DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés

✓ Travaux sur une petite surface

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple : construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple : un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine du PLU.

Cette hausse du seuil à 40 m² ne s'applique pas si vos travaux ajoutent entre 20 et 40 m² de surface et portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m².

Dans ce cas, un permis de construire est nécessaire.

✓ Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple : transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

✓ Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux peuvent concerner le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique.

La demande

Les formulaires nécessaires sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site Service-Public.fr.

Ils doivent être déposés en mairie en deux exemplaires (ou trois si le projet demande l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Le délai d'instruction est d'un mois (ou deux mois pour un secteur protégé) à partir de la date du dépôt de la demande.

STÉRILISATION DES CHATS



Nous constatons, au moins dans le bourg, une prolifération de chats sauvages errant dans les rues.

Nous demandons aux propriétaires de faire le nécessaire, par une stérilisation, pour éviter la propagation de chatons.

Pourquoi faire stériliser une chatte ?

L'avantage principal de la stérilisation de la chatte est d'empêcher les naissances non désirées ! Si votre chatte a libre accès à l'extérieur, il est en effet très difficile d'éviter les gestations car les chaleurs chez les chattes sont souvent précoces (dès l'âge de cinq mois parfois), irrégulières et passent inaperçues. **Vous risquez alors de vous retrouver avec une famille nombreuse sans l'avoir prévu.**

N'oubliez pas que des milliers de chatons sont chaque année abandonnés ou tués à la naissance par des propriétaires qui ne voulaient pas stériliser leur chatte. Lorsqu'on adopte une chatte, il est donc du devoir du propriétaire de se soucier du risque de naissance des chatons.

Travaux en régie



Réfection mur escalier dortoir école



Réfection couloir et WC cantine
– accueil de loisirs

Travaux divers

GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE COMMUNALE



Les travaux de Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC) se sont déroulés au mois de septembre. C'est l'entreprise SIORAT qui a obtenu le marché pour 2018. Le montant de ces travaux est de 67 516,25 € TTC pour 1,9 kilomètre de voirie renforcée et refaite en tri couches subventionnés à hauteur de 40 % par le Département.

POINT-À-TEMPS



La Commune a décidé d'augmenter l'entretien des routes en ayant recours à la technique du point-à-temps.

L'entreprise PIJASSOU basée à Saint-Yrieix-la-Perche a réalisé ces travaux. Moins coûteux que le GRVC, cette technique permet de maintenir l'état des routes. 13 tonnes de produit ont été passées pour un montant de 19 500 € TTC.

TROTTOIR RUE JEAN RATEAU



Les travaux de réalisation d'un trottoir rue Jean Rateau ont été effectués par l'entreprise SIORAT pour un montant de 16 182 € TTC subventionnés à hauteur de 40 % par le Département.

Ce trottoir permettra une liaison piétonne entre le bourg et l'école en toute sécurité.

Il permet également d'avoir un accès propre et facile pour les personnes à mobilité réduite aux futurs pavillons ODHAC.

TOITURE GARDERIE / ACCUEIL DE LOISIRS



Avant travaux



Après travaux

La toiture du bâtiment de la garderie et de l'accueil de loisirs a été refaite. Elle était recouverte de tôle Everit et de tuiles courbes en mauvais état.

L'entreprise DESTERMES a effectué ces travaux pour un montant de 24 617 € TTC subventionnés à hauteur de 15 % par le Département, de 25 % par l'Etat et par la CAF (2 860 € pour la réfection de la toiture et l'isolation).

SÉCURISATION ÉCOLE ET GARDERIE/ACCUEIL DE LOISIRS



La société ANTHY a réalisé la pose de la clôture et du portillon avec visiophone coté garderie et interphone coté école pour sécuriser les accès.

Ces précautions nous étaient préconisées par la Préfecture et la DDCSPP (*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations*) sur la partie accueil de loisirs.

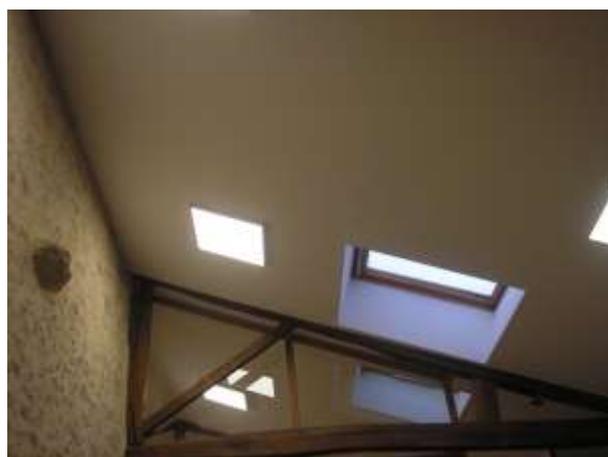
Le montant des travaux est de 7 348,47 € HT.

ISOLATION GARDERIE/ACCUEIL DE LOISIRS

Des travaux d'isolation ont été réalisés côté garderie avec des panneaux de « BIO FIB TRIO » isolant bio sourcé de 12 mm d'épaisseur.

Le plafond a été refait en plaques de placoplâtre BA 13.

L'entreprise SAS JEAN LOUIS de Saint-Pierre-de-Frugie a réalisé ces travaux pour un montant de 13 348 € HT subventionnés par le Département (15 %), l'Etat (25 %), le Parc naturel régional Périgord-Limousin et la CAF.



STATION D'ÉPURATION



C'est le groupement d'entreprises PRADEAU TP/CMCTP qui a obtenu le marché pour la réalisation des travaux de la nouvelle station d'épuration avec filtres plantés de roseaux. PRADEAU TP va réaliser la station et CMCTP les réseaux en amont de la station, le tout pour un montant de 533 667,40 € TTC subventionnés à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau et de 10 % par le Département.

La durée des travaux prévue est de 12 semaines pour la station et de 6 semaines pour les réseaux. La nouvelle station devrait être en service au printemps 2019.

Concours des maisons fleuries

Suite au passage du jury communal le 1^{er} juillet 2018, voici les résultats du concours des maisons et fermes fleuries :



1^{ère} catégorie

Maison avec jardin

- 1- Georgette Delhiat - 7 Le Pâisseix
- 2- Alain Piquet - 15 rue Mozart
- 3- Jean Rougier - 5 Lascaux
- 4- Edith Cherbeix - 16 rue des Cheyroux
- 5- Daniel Marchive - 7 La Borde
- 6- Antonio De Almeida - 5 Lafarge
- 7- Nicole Darthout - 86 rue Pasteur
- 8- Michel Vautier - 2 Les Bouèges
- 9- Monique Gayot - 5 rue Pierre Loti
- 10- Damien Guyot - 2 passage Parmentier
- 11- Simone Dumont - 16 rue Haute du Bourg
- 12- Lucette Bonnetaud - 22 rue Mozart
- 13- Dominique Guyonnaud - 10 rue des Cheyroux
- 14- François Gayot - 47 route de Rilhac
- 15- Marie-Christine Fleurat - 18 rue des Palennes
- 16- Jean-Marc L'Orphelin - 6 Foulénoux

2^{ème} catégorie

Décor floral installé sur la voie publique

- 1- Martine Gayot - 2 Petite rue de Brelaudie
- 2- Danielle Battista - 2 La Terrade
- 2- Catherine Favaro - 40 rue Jean Moulin

3^{ème} catégorie

Balcon ou terrasse

- 1- Thierry Klein - 17 La Ribière
- 2- Jean René Fleurat - 9 La Ribière

4^{ème} catégorie

Fenêtres et murs

- 1- Ginette Leblanc - 18 rue Pasteur

8^{ème} catégorie

Fermes fleuries

- 1- Guy Sainte-Catherine - 1 La Poignade

Ça s'est passé à Flavignac

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS/ÉVÉNEMENTS



Rentrée scolaire - 3 septembre 2018

100 enfants sont scolarisés à l'école de Flavignac, répartis en 4 classes avec les mêmes enseignants que l'année précédente.



Cérémonie du 11 novembre

Les enfants de l'école ont participé par la lecture de la lettre d'un Poilu et l'énumération des soldats décédés lors de la 1^{ère} guerre.



Une centenaire à Flavignac

Germaine BLOND est née le 24 octobre 1918 à Flavignac, soit 18 jours avant l'Armistice du 11 novembre 1918.

Germaine BLOND a eu 2 enfants, qui lui ont donné 4 petits-enfants et 8 arrière-petits-enfants.

Elle a toujours été entourée de sa famille qu'elle adore toujours et qui lui rend souvent visite.

La Municipalité a voulu marquer cet événement exceptionnel dans la Commune en lui offrant des fleurs le jour de ses 100 ans.



Départ à la retraite

Claude CROISÉ a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2018.

Claude a été embauché en tant qu'agent technique à la commune en 2003.

Homme discret et travailleur, la municipalité le remercie pour le travail effectué avec sérieux et lui souhaite une très bonne et agréable retraite.

Vie économique

MARCHÉ PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Depuis le mois d'octobre, le marché de Flavignac n'a plus lieu le samedi matin mais le **MERCREDI MATIN**.

Depuis 2005, Laurence BOYER est productrice de fruits et légumes à Vayres.

Une grande variété de légumes de saison est à l'étal et donne envie de les cuisiner. On trouve également les œufs de ses poules.



Sur commande, vous pourrez avoir lapins et poulets fermiers de son élevage. Toujours sur commande, elle fournit des paniers garnis de 6 ou 7 produits de saison. Il faut compter 7 € pour un panier d'une personne et 12 € pour 2 personnes.

Téléphone à retenir : **06 89 18 99 92**



Les Flavignacois la connaissent bien, Anne PARAUD est fidèle au marché avec les fromages de ses chèvres.

C'est aux Plaisirs de Les Cars qu'elle en élève environ 25.

Elle est présente au marché de Flavignac de fin mars à décembre.

En outre, elle se déplace à différentes manifestations.

Téléphone à retenir : **06 70 30 82 97**

NOUVEAU À FLAVIGNAC



Vous pouvez compter sur moi pour les vacances, week-end, jours fériés et en cas d'urgence (hospitalisation, décès).

Tel : 06.72.43.71.14

Karine BULA-LAFONT
2 rue Pierre Loti
87230 Flavignac

Mail : bulalafontkarine@gmail.com

Page Facebook : Aux petits soins

N°SIRET : 840 150 817

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE VIABILITÉ ÉCONOMIQUE POUR L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS SUR LA COMMUNE DE FLAVIGNAC



*Etude sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de la Châtaigneraie
Limousine, en partenariat avec la Commune de Flavignac et la
Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus
Etude réalisée par le cabinet Projective Groupe
(Clermont-Ferrand) de mai à juin 2018*

1. Questionnaire auprès des habitants

Dans le cadre de cette étude, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des ménages de la Commune de Flavignac. Le **taux de retour** a été de **45%**.

Le traitement et l'analyse des réponses font ressortir les points suivants :

- **une bonne fréquentation des commerces et services de proximité.** Quand l'offre existe à Flavignac et qu'elle est pertinente, les ménages lui accordent leur confiance et y trouvent avantage (boulangerie, pharmacie, garage et entretien VL) ;
- **une évasion principale pour l'alimentation courante, dont les produits frais à Aix-sur-Vienne (cf. axe pendulaire) et à moindre niveau à Nexon ou Châlus ;**
- **une évasion secondaire et majeure en équipement de la personne et équipement de la maison à Limoges et son agglomération avec des achats alimentaires d'opportunité.** Excellente desserte via la RN 21 et la RD 2000 ;
- **l'importance des habitudes et aussi des déplacements courants liés au pendulaire.** A noter toutefois une population flavignacoise sédentaire à près de 50% des ménages (agriculteurs, retraités, chômeurs) qui peut trouver avantage à un projet de nouveau commerce ;
- **une réelle attente pour une nouvelle alimentation générale** à la fois traditionnelle type épicerie et modernisée proposant l'ensemble des produits frais : fruits et légumes, crèmerie et rayon viande. Type supérette / multi-frais avec des produits en circuits courts et autres services divers dont point retrait. Intentions marquées / fréquentation mais potentiel limité.

2. Enquêtes auprès de commerçants

Ces enquêtes ont fait ressortir les éléments suivants :

- les **clients des commerces** sont **majoritairement des Flavignacois et des habitants des communes alentour** (10 kms à la ronde) ;
- les **critères de choix** pour un magasin d'alimentation générale pour les clients des commerces de Flavignac sont : **la proximité et les tarifs pratiqués.** Ils profitent également de leurs autres déplacements pour effectuer leurs achats alimentaires, notamment à Châlus et Limoges ;
- il est unanimement reconnu qu'un **commerce alimentaire de proximité est important pour redynamiser la Commune et pour dépanner les flavignacois.** Il existe une réelle demande, notamment en terme de produits régionaux tels que les fruits et légumes. Cette demande est cependant à relativiser. En effet, les habitants ont depuis la fermeture de la Coop, en mars 2017, pris de nouvelles habitudes pour se rendre aux supermarchés alentours. Le risque est que le commerce ne soit véritablement qu'un commerce de dépannage.

3. Approche des marchés potentiels

La zone de chalandise comprend :

- une zone primaire (10 minutes) : 1 828 habitants et 780 ménages ;
- une zone secondaire (15 minutes) : 4 208 habitants et 1 655 ménages ;
- une zone tertiaire (20 minutes) : 14 978 habitants et 6 754 ménages.

Clientèle locale

Elle est **principalement composée des ménages du village et de la zone primaire qui se déplacent le moins**, soit les retraités, ainsi que **des habitants en âge de travailler**.

A Flavignac, 223 personnes sont âgées de plus de 65 ans. Cette clientèle, n'ayant pas toujours de moyen de locomotion et/ou la volonté/capacité de se déplacer sont **plutôt des clients réguliers**.

Au sein de la zone de chalandise, **9 251 personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives**. Cette clientèle peut être présente tout au long de l'année, principalement en fin de journée en semaine pour **s'approvisionner, plutôt en dépannage, sur le flux pendulaire**.

Ces données ont été corroborées par l'enquête auprès des ménages de Flavignac.

A noter que, selon l'enquête auprès des ménages de Flavignac, 59% des répondants se disent prêts à fréquenter un nouveau commerce d'alimentation générale pour une partie des courses régulièrement, 24% plutôt en solution de dépannage et 17% pour l'ensemble des courses.

Concernant la population active, il existe une forte évasion au pôle commercial d'Aix-sur-Vienne. Pour attirer cette clientèle, il est important de proposer une offre qualitative et diversifiée ainsi que de proposer des horaires d'ouverture tardifs en semaine.

Clientèle de travail

La zone de chalandise comprend des Très Petites Entreprises (TPE) avec des effectifs salariés très faibles, hors les entreprises de plus de 50 salariés : SAFRAN, LEGRAND, SODEL. Même si l'activité d'un commerce de proximité est en capacité à capter cette clientèle de travail et d'affaires, ce marché a un **potentiel très limité**. La part la plus importante de la clientèle de travail est située à Aix-sur-Vienne et sera peu encline à venir à l'épicerie de Flavignac.

Clientèle touristique

Sur le précédent commerce d'alimentation générale, le chiffre d'affaires était stable en juillet en août, mois où la fréquentation touristique est la plus forte. Il ne semble donc pas y avoir d'impact significatif de l'activité touristique.

Clientèle de passage

Cette clientèle de passage, dans le cadre de déplacements loisirs et/ou professionnels à la journée, constitue un **gisement de clientèles potentielles** pour le projet d'implantation d'un commerce de proximité à Flavignac. Ce commerce pourra en effet répondre aux besoins en alimentation et autres pour les courses effectuées à la sortie du travail, sur le flux pendulaire ou bien lors des déplacements loisirs le week-end.

4. Analyse de la concurrence

La **zone primaire** ne comprend qu'**une seule supérette** implantée à Les Cars.

Trois pôles majeurs d'évasion sont à considérer : Aix-sur-Vienne, Nexon et Châlus.

5. Conceptualisation du projet

Le commerce pourrait proposer une offre de **multi-frais** (fruits et légumes, crèmerie, viande), avec une **épicerie de première nécessité**.

Pour se démarquer des commerces concurrents, notamment des supermarchés et des hypermarchés des trois pôles principaux (Aixe-sur-Vienne, Nexon et Châlus), l'épicerie devra proposer une **offre diversifiée, qualitative et à moindre coût**. Pour ce faire, elle devra **disposer d'une surface de vente suffisante**.

Une offre de produits en circuits courts pourrait être proposée.

L'offre devra aussi évoluer en fonction des saisonnalités.

1998 – 2018 : 20 ANS D'ARTISANAT

Fils d'artisan sur la Commune de Flavignac, j'ai créé mon entreprise en juillet 1998.

J'ai mis en place mon savoir-faire après avoir travaillé plusieurs années comme salarié.

J'ai créé 3 emplois et développé cette entreprise avec du matériel et des formations sur les énergies renouvelables (RGE et Qualibat).

En 2014, j'ai changé la forme juridique de l'entreprise individuelle Eric COUSSY en société qui s'appelle désormais :

EURL COUSSY MAÇONNERIE.



Nos activités sont la couverture, la maçonnerie, le terrassement et l'isolation (neuf et rénovation) et les monuments funéraires.

Nous intervenons sur la Commune de Flavignac et les environs.

Nous vous remercions de votre confiance pour ces 20 années.

Nous sommes joignables au : 06 13 51 68 15 ou 05 55 36 08 32 et à l'adresse du dépôt au 36 rue Mozart (ZA de Quinsac) à Flavignac.

BOUCHERIE DES MONTS DE CHÂLUS



Les boucheries intercommunales des Monts de Châlus sur les sites de Bussière-Galant et Flavignac ont réouvert leurs portes. L'équipe est composée de 2 bouchers et d'un charcutier traiteur.

Les horaires d'ouverture sont :
du mardi au samedi : 8h-13h et 16h-19h
le dimanche : 8h-12h

Infos diverses

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

APPEL A CANDIDATURES POUR UN PORTE-DRAPEAU

Plusieurs cérémonies commémoratives ont lieu chaque année : la fin de la 1^{ère} guerre mondiale le 11 novembre, de la 2^{ème} guerre mondiale le 8 mai et de la guerre d'Algérie le 19 mars.

Lors de ces commémorations, les défilés sont ouverts par des porte-drapeaux.

Nous recherchons des volontaires. Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie.



COURS DE MUSIQUE



Comme les années précédentes, des cours de musique « individuels » et « adaptés » pour adultes et enfants (piano, guitare et synthétiseur) sont assurés à la salle des fêtes depuis la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement, contacter Violaine Buisson au 05.55.39.76.75 ou 06.10.91.07.78

CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE



La Châtaigneraie Limousine : accompagner des projets au service d'un territoire

Au sud-ouest de la Haute-Vienne, l'association « Châtaigneraie Limousine » regroupe 6 Communautés de Communes : Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin et Val de Vienne. Elle intervient principalement dans l'accompagnement de porteurs de projets, publics ou privés, depuis l'aide à la définition du projet jusqu'à la recherche de financements. Elle touche à des domaines variés : tourisme, économie, services, mobilité...

Au travers d'un programme européen LEADER, elle dispose d'une enveloppe de 2,3 M € pour financer des projets de collectivités, d'associations ou d'entreprises qui répondent aux objectifs de sa stratégie de développement durable.

Si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, n'hésitez pas à nous contacter !

Focus sur l'habitat participatif



L'habitat participatif permet à des ménages de *se regrouper autour d'un projet de vie et de relations de voisinage*. Dans le futur projet immobilier en commun, chaque ménage disposera d'un logement privatif et partagera des espaces communs avec les autres ménages (jardin, buanderie, salle de jeux...).

La Châtaigneraie Limousine mène une démarche expérimentale autour de ce mode d'habiter. Elle a ainsi repéré des bâtiments publics de différentes natures (anciens presbytères, ancienne salle des fêtes et ancien bâtiment de production artisanale) sur 4 communes (La Meyze, Oradour-sur-Vayres, St-Mathieu et St-Yrieix-la-Perche) pour développer des projets d'habitat participatif.

Elle recherche aujourd'hui de futurs habitants prêts à s'investir dans un tel projet sur l'un de ces bâtiments. **Alors, si vous êtes intéressé(e), renseignez-vous !**

Coordonnées :

Châtaigneraie Limousine

Siège : La Monnerie – 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES

Antenne : 6 rue Pierre et Marie Curie – 87800 NEXON

05 55 70 99 40 – contact@chataigneraielimousine.fr

Suivez-nous !

Site Internet : www.chataigneraielimousine.fr

Pages Facebook : @chataigneraielimousine et @habitatparticipatif.chataigneraie

L'activité de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de Communes adhérentes.

Le réseau électrique est public : présentation du Syndicat Energies Haute-Vienne d'hier...

Le saviez-vous ? En France, le réseau électrique de distribution appartient aux communes. L'objectif, expliquait Paul RAMADIER, en 1936: « Organiser la distribution hors la loi du profit »



A l'origine : l'engagement des communes dans l'électrification. En effet, ce sont bien les communes, qui dès l'apparition de l'électricité au XIX^{ème} siècle ont pris à leur charge la responsabilité d'amener à leurs habitants l'éclairage public, puis la fourniture d'électricité jusque dans leur maison. Elles, qui ont créé et payé l'installation des réseaux.

En 1906, la Loi confirme d'ailleurs aux communes la propriété des réseaux de distribution électrique, et leur permet d'en confier l'exploitation à un « concessionnaire ».

Petit cocorico : l'électrification en Haute-Vienne a été particulièrement précoce, puisque dès 1936, toutes les communes de la Haute-Vienne étaient reliées au réseau électrique. La raison ? Une très bonne organisation des communes et la proximité de nombreuses sources hydroélectriques.

L'électricité en France : un partenariat historique public-privé. Le fonctionnement de l'électricité française est dès lors fixé : un propriétaire public (les communes), et un concessionnaire-exploitant public ou privé. Après la nationalisation en 1946 des quelques 1450 sociétés françaises de distribution, ce partenaire essentiel sera EDF, puis sa filiale ERDF après la privatisation progressive dans les années 2000 de l'entreprise, rebaptisée Enedis en 2016.

Le SEHV, héritier départemental de cette formidable aventure. En Haute-Vienne, en 1955, les communes se sont regroupées en un syndicat départemental pour assurer le service public de l'électricité. C'est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV). Ce regroupement à l'échelle départementale existe dans beaucoup de départements français. A

l'écoute des besoins des maires, il apporte sa compétence technique, et redistribue l'argent mutualisé.

Aujourd'hui, il regroupe les 200 communes (hormis le centre de Limoges et de Saint Léonard-de-Noblat), les 12 communautés de communes, l'agglomération de Limoges, et le Conseil départemental de la Haute-Vienne. Héritier de ces entités, il est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous.



Georges Dargentolle,
Président du SEHV

Georges DARGENTOLLE, Président du SEHV, Maire de Saint-Maurice-les-Brousses le rappelle : « L'esprit et la force du SEHV, c'est la mutualisation ».

... à aujourd'hui !



Électricité

Le SEHV engage chaque année plus de 15 Millions d'euros de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie électrique (moyenne et basse tensions).

En 2017, 53 km ont été déposés et 83 km ont été construits (en technique souterraine à 85%). Ces travaux sont confiés à des entreprises via une procédure de marchés publics. Ils génèrent plus de 300 emplois sur la Haute-Vienne, selon le SRER (Syndicat Régional des Entreprises de Réseaux).



300 emplois générés en Haute-Vienne par les travaux du SEHV



Éclairage public

137 collectivités de Haute-Vienne ont confié la maintenance de leur éclairage public au SEHV. Des fonctionnaires spécialisés

coordonnent ainsi les travaux nécessaires à l'entretien du réseau. La commune bénéficie de marchés mutualisés à l'échelle de la Haute-Vienne, et de plans pluriannuels d'investissement.



Énergies

Riche d'une expérience de plus de dix ans dans ce domaine, le SEHV accompagne les

collectivités de Haute-Vienne vers une gestion énergétique optimisée et responsable. La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte a renforcé son rôle dans ce domaine. 118 collectivités ont choisi un accompagnement personnalisé qui leur permet d'avoir accès à un diagnostic et un suivi de leurs consommations et à un accompagnement dans leurs projets liés à l'énergie.



Cartographie des réseaux

Le SEHV a développé une application web nommée GéoSeHV et l'a mise à disposition des communes pour faciliter leur gestion de l'urbanisme, leurs demandes de dépannages d'éclairage public, de raccordements au réseau électrique...



Animation

Expert public de l'énergie en Haute-Vienne, le SEHV propose des actions de sensibilisation et d'animation indépendants et gratuits sur cette thématique. Il invite ainsi enfants et adultes à la réflexion, l'action et l'expérimentation pour échanger sur les enjeux liés à l'énergie. Ses outils : une exposition itinérante intitulée « Le parcours de l'énergie », et un concours soutenu par l'éducation nationale : les écoloustics (330 participants 2017-2018).



Concours écoloustics : remise des prix départementaux 2018 à l'Aquapolis

Plus d'informations sur www.sehv.fr

Vie associative

FLAVIGNAC CRÉATION

Le club de loisirs créatifs de Flavignac, qui s'adresse aux femmes de tout âge, se réunit tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la salle du 3^{ème} âge.

L'activité principale du club a pour objet les décorations de Noël, soit pour suspendre au sapin, soit en décoration de table. Les éléments de base sont très simples, par exemple des boules de cotillon, des pommes de pin ou des capsules de café !

D'autres articles, comme les écharpes en soie peintes à la main ou les mangeoires pour les oiseaux, remportent un beau succès.

Rien n'est imposé, chacune travaille selon ses goûts et ses aptitudes. Les dames sont souvent surprises de pouvoir réaliser de beaux articles à offrir ou garder. L'ambiance chaleureuse et détendue est garantie.



FLAVIGNAC CRÉATION expose sur les marchés de Noël de la région et sur la fête du cidre. Pour tout renseignement, contactez Agnès Lafarge au 05 55 39 12 11.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours de Gymnastique Volontaire ont repris à la salle des fêtes de Flavignac, les lundis de 20h30 à 21h30 et les jeudis de 15h15 à 16h15.

Les cours sont ouverts à tous, hommes, femmes, quel que soit l'âge.

Les animatrices proposent une grande variété d'exercices : du renforcement musculaire, du cardio, des étirements, du yoga, du Pilates, de la relaxation...

Le club propose 2 cours d'essai gratuits aux nouveaux arrivants.



L'association a organisé un atelier « Bien-Être » gratuit le samedi 6 octobre après-midi avec un goûter convivial offert à l'issue de la séance. 23 personnes ont participé et ont bien apprécié ce moment.

L'animatrice a proposé de l'automassage, des positions de yoga, des mouvements de Pilates, des étirements, du renforcement musculaire et, pour finir, de la relaxation.

Le dimanche 7 octobre, une randonnée était organisée à Cussac. Malgré la pluie, 10 personnes ont participé. Nous avons été accueillis dans la forêt de Boubon par un des derniers résistants et le président de l'ANACR sur le site.

Pendant 1h30, Monsieur Dupuy nous a parlé de ses souvenirs, de son année passée avec 250 résistants dans cette forêt. Nous avons visité les gourbis, trous aménagés sous terre où les résistants dormaient à trois ou quatre et le réfectoire, sous terre aussi, où ils se réunissaient pour les repas et pour parler de leur mission. Les participants ont beaucoup apprécié ce moment d'histoire raconté avec beaucoup de précisions et d'humour. La pluie étant toujours présente, les randonneurs se sont retrouvés à l'abri autour d'un pique-nique. Cette randonnée de 13 km se refera donc au mois de mai 2019.

Il est également prévu une balade ornithologique guidée par Patrick Précigout au printemps à Flavignac.

L'association accueille aussi Cinéplus en Limousin, le deuxième mercredi de chaque mois, pour une projection d'un film récent.

Pour tout renseignement : 06 77 66 87 22

FLAVIGNAC LOISIRS

C'est autour de la bonne table du Saint-Fortunat que se sont retrouvés les anciens pour le traditionnel **déjeuner du 14 juillet**. Le duo de saumon a précédé le savoureux rôti de veau avec son gratin. Les profiteroles ont réjoui les papilles pour le dessert.

Le **pique-nique** de l'été a eu lieu mardi 7 août à la salle du 3^{ème} Age par une chaude journée. Comme habituellement, ce sont les membres du bureau qui ont préparé le buffet. Après le repas, un petit loto a été organisé. Ce fut un amusement : pas de télévision, ni de machine à laver à gagner, mais boîtes de thon et paquets de coquillettes. Tous ont souhaité recommencer cette distraction pour finir la journée.

Le dimanche 23 septembre, le club a accueilli dans la salle des fêtes **le groupe folklorique LOS VELHADORS DE LA BRIANCA** de Pierre-Buffière. Le public a apprécié les danses variées avec de très beaux costumes, les chants en français et patois. Les spectateurs ont aimé les histoires qui ont été racontées mais c'est la *chanson des Blés d'Or* qui a ému les anciens.



Mardi 2 octobre, une quarantaine de personnes se réunissaient autour d'un excellent **bourguignon** préparé par le restaurant Le Saint-Fortunat, le reste du repas ayant été confectionné par les membres du bureau. Un petit loto a clôturé l'après-midi.

Dimanche 14 octobre, le club organisait son 2^{ème} **concours de belote** avec un peu moins de participants. Un goûter a été servi en attendant les résultats.

La traditionnelle **dictée** s'est déroulée le samedi 27 octobre, une vingtaine de participants ont planché sur un texte de Guy de Maupassant, sous la dictée de Maîtresse Caroline. Une seule personne a fait 0 faute, le passé simple s'étant invité en faisant des victimes !

Le **repas festif de fin d'année** a eu lieu le dimanche 18 novembre. Le Père-Noël était déjà passé avec ses chocolats et ses cadeaux.

L'**assemblée générale** aura lieu le mardi 8 janvier à 14h30 à la salle du 3ème Age.

LES COPAINS D'EYNANÇAS



La rencontre annuelle des Copains d'Eynanças a eu lieu par une très belle journée estivale le dimanche 30 septembre 2018.

Le repas était prévu au restaurant « L'instant gourmand » à Saint-Maurice-les-Brousses où 33 adhérents se sont retrouvés dans une chaleureuse ambiance.

Au cours de l'Assemblée Générale, le rapport moral de la Présidente, ainsi que le rapport financier de la Trésorière ont été approuvés à l'unanimité. La cotisation annuelle est maintenue à 7 €.



La sortie réclamée et prévue lors de la précédente Assemblée Générale a eu lieu le 22 juin 2018 à Brantôme.

Devant le succès de cette journée, il est proposé une sortie d'une journée au printemps 2019 avec visite d'un site touristique à prévoir.

L'élection du Conseil d'Administration était règlementairement prévue. L'ensemble des membres est reconduit dans ses fonctions, à l'exception d'Odette MAGNE qui souhaite cesser son mandat. A l'unanimité des adhérents présents, Marie Thérèse HELIER est élue pour lui succéder.

Le bureau est ainsi composé : Présidente : Nicole GOURCEROL – Vice-Président : Alain GOURINCHAS – Secrétaire : Jacqueline GLENISSON – Trésorière : Marie Thérèse HELIER.

ROAD INTRUDERS

BALADE D'AUTOMNE : TEMPS HIVERNAL

La dernière balade de l'année était programmée le 28 octobre. Comme à l'accoutumée, les motards les mieux équipés et les moins frileux étaient au rendez-vous.

Partis de Nexon avec zéro au thermomètre, la matinée s'est bien déroulée. L'arrêt café à Marcillac a été très apprécié et réconfortant.

En fin de matinée, arrivée à Monpazier où nous avons erré dans la ville. Le souffleur de verre intarissable sur sa profession nous captivait en dévoilant sa passion et son savoir-faire. Plus loin, l'ébéniste nous attendait pour nous présenter ses pièces uniques réalisées avec une telle finesse que le diplôme de meilleur ouvrier de France, mis en évidence dans un cadre, nous faisait comprendre pourquoi le savoir-faire et le résultat étaient sans appel. D'autres boutiques ouvertes au public attiraient notre attention mais le temps passe vite et déjà le déjeuner pris au restaurant du village nous appelait.



Le 28 octobre était l'anniversaire d'un des nôtres et comme il se doit, un anniversaire s'arrose. Le restaurateur a joué le jeu en apportant son dessert accompagné d'un "Happy Birthday" chanté par tous les clients. Mais après cette petite réjouissance, à l'extérieur c'était moins gai. Pluie, vent, neige nous ont accompagnés sur les 160 Km restants. Trajet pénible pour tout le groupe car avec le changement d'heure la nuit était précoce, la circulation était intense, il était très dangereux de rouler car certains automobilistes oubliaient la manette code.

Enfin, trempés, dégoulinants, frigorifiés, chacun des vingt pilotes et leurs épouses sont arrivés tardivement sans problème en jurant : "plus jamais ça". Si on avait su rouler le week-end précédent !

BONNE ROUTE à tous et continuons en 2019.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

La saison 2018/2019 est maintenant bien commencée mais les résultats sont mitigés.



Equipe 1

L'équipe 1 connaît quelques difficultés dans une poule très serrée et pêche surtout en attaque. Le chemin est encore long et nous espérons que la réussite va bientôt être là.

Bilan au 11 novembre 2018 : 2 victoires et 4 défaites (dont 2 avec 1 but d'écart).

L'équipe 2 a mal débuté mais est en train de bien figurer. L'effectif est maintenant conséquent et les 2 équipes ne doivent plus connaître de problèmes.

Cette saison, l'ASF a organisé un repas le 24 novembre à la salle des fêtes où une centaine de personnes était présente.



Equipe 2

Le calendrier est en cours d'impression (il sera différent par rapport aux derniers tirages) et dès qu'il sera imprimé, nous passerons le présenter au plus grand nombre des habitants de la Commune. La vente des calendriers et le soutien financier des sponsors présents par leurs encarts publicitaires est une source importante de recette pour le bon fonctionnement du club. Le budget avec 2 équipes est très important et nous ne négligeons aucun moyen pour le boucler.

Si vous souhaitez soutenir ou intégrer le club, vous serez les bienvenus. A domicile, les 2 équipes évoluent l'une après l'autre (la 2 match à 13 heures et la 1 match à 15 heures).

Cette année le bureau s'est élargi avec l'arrivée de quelques personnes nouvelles et le retour de quelques anciens. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétaire au 06 84 92 40 23 ou 05 55 39 15 66.



Composition du bureau:

Didier JAUBARD (président)
Serge HIVERT (vice-président)
Jean-Pierre PARAUD (secrétaire)
Hugo COELHO (secrétaire-adjoint)
Ophélie LAPLAUD (secrétaire-adjointe, absente sur la photo)
Yves GRANET (trésorier)
Françoise HIVERT (trésorière-adjointe).

Encadrement équipes:

Laurent BUISSON et Laurent LAPLAUD (équipe 1) - Hugo COELHO et Paulo ARANTES (équipe 2).

COMITÉ DE JUMELAGE



Notre Comité de Jumelage vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2019 ainsi qu'à vos familles.

Retour sur l'année 2018 : à la suite de notre assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 20 avril, le Conseil d'Administration s'est réuni le 22 juin et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau, à l'unanimité :

Co-présidents : Eric Coussy et Mickaël Bourdolle
 Trésorier : Jean-François Nys
 Adjoint : Jean-Marie Mazabraud
 Secrétaire : Isabelle Soury
 Adjointe : Maud Dubois.

Un voyage pour la fête de la bière a été organisé du 31 mai au 4 juin. Une délégation d'une trentaine de personnes a fait le déplacement à Diethofen.

Au cours de l'été, nous avons organisé les marchés de producteurs en partenariat avec le Comité des Fêtes, les mercredis 25 juillet et 22 août. Pour les deux marchés, nous avons eu le soleil avec nous et une belle participation. Merci à tous les bénévoles des deux Comités.

L'année s'est terminée par le Marché de Noël à Diethofen les 15 et 16 décembre, une vingtaine de personnes a fait le déplacement.

Pour cette nouvelle année, nous vous donnons rendez-vous :

- le samedi 02 février pour le concours de belote,
- le samedi 16 mars pour la soirée choucroute,
- le week-end de la Pentecôte. (cela reste à confirmer).

Nous rappelons également, qu'à l'initiative de Véronique Nys, la chorale du Comité continue de se réunir. Pour les personnes intéressées, nous contacter.

Notre Comité a été une nouvelle fois touché par la disparition d'un de ses membres : Irène Porcher nous a quittés. Elle a œuvré au début du Comité de Jumelage, elle a toujours été présente de près ou de loin. Les Comités de Jumelage de Flavignac et Diethofen présentent leurs condoléances à sa famille.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Le dimanche 21 octobre 2018 s'est déroulée la fête du cidre avec, comme toujours, un énorme succès populaire pour la 24^{ème} année consécutive.

Dès le matin, une foule compacte a déambulé dans le pré copieusement rempli d'une centaine de "vide-greniers".

Toute la journée, les visiteurs, toujours très nombreux, ont fait des emplettes aux stands de la foire artisanale et ont écouté les airs d'autrefois joués par les musiciens et danseurs de l'Eglantino do Lemouzi. Certains se promenaient sur la plage du lac Saint-Fortunat à dos de dromadaire ou rêvaient des grandes steppes enneigées en voyant la vigueur des chiens tirant le traîneau tandis que les tout petits tournaient sur le manège.

Mais, devant le pressoir et au stand de vente de bouteilles de cidre, les personnes très nombreuses n'avaient qu'un mot à la bouche : un cidre d'une qualité exceptionnelle.



15 jours plus tard, par une très belle matinée d'automne, près de 400 vététistes et marcheurs se pressaient sur les circuits de la 22^{ème} édition de la randonnée des Feuillardiers. Cette manifestation, elle aussi toujours aussi populaire, était une occasion de faire du sport au milieu de paysages magnifiques et de couleurs flamboyantes.

Les responsables de l'U.C.Flavignac remercient chaleureusement toutes les personnes qui tout au long de l'année aident à la réussite des manifestations : licenciés, adhérents, bénévoles, et également la municipalité et les employés.

L'Assemblée Générale de l'U.C.Flavignac avait lieu le 17 novembre avec toujours la question du bénévolat tant nécessaire pour faire vivre et animer notre petite Commune. Elle a été suivie par la remise des récompenses pour tous et d'un repas offert par le club au restaurant Le Saint-Fortunat.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves « Les P'tits Flacala » organise différents événements ayant pour but de financer du matériel et des sorties organisées par les écoles de Flavignac et de Les Cars.

Quelques dates à retenir :

L'association organise un loto le 30 mars 2019

Un concours de pétanque est prévu le 1^{er} juin 2019

L'association souhaite également participer à la fête de la musique



Vous pouvez contacter les membres de l'association par mail : lesptitsflacala@gmail.com
par telephone : 06 66 37 43 47 ou 06 82 06 36 07



Séverine BONNEFOND
Présidente



Cynthia REMY
Secrétaire



Aurélie GATARD
Trésorière



Tony REMY
Président adjoint



Emmanuelle COHEN
Secrétaire Adjoint



Barbara LEMOINE
Trésorière adjoint

Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES MONTS DE CHÂLUS



*Communes de Bussière-Galant, Châlus, Dournazac, Flavignac,
Lavignac, Les Cars et Pageas*

Le projet de révision générale du PLUI des Monts de Châlus a été arrêté en Conseil communautaire le 26 septembre 2018.

Il est actuellement soumis à l'avis des « personnes publiques associées » (Services de l'Etat, Chambre d'agriculture, PNR Périgord-Limousin, etc) et de l'autorité environnementale.

**Une enquête publique à destination des habitants
du territoire se déroulera du 18 février au 20 mars 2019.**

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public. Vous pourrez alors faire part de vos observations et remarques au sujet du dossier auprès d'un commissaire enquêteur indépendant. Les modalités détaillées concernant le déroulement de l'enquête publique seront connues et communiquées début 2019.

*Renseignements auprès de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus :
05.55.78.29.29 ou urbanisme@paysdenexon-montsdechalus.fr*

GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le tri... oui, les dépôts sauvages... non merci !



Photo de l'éco-point Le Communal à Bussière-Galant
(05/03/2018)

Les déchets déposés au pied des éco-points, les ordures ménagères jetées dans les colonnes d'emballages, autant d'incivilités qui coûtent cher...

En 2017, sur la Communauté de Communes, elles représentent près de 10 € par habitant : nettoyage par les agents communaux, collecte et traitement des déchets collectés, gestion des refus de tri au Centre de tri, etc...

Des contrevenants ont été verbalisés par la Gendarmerie de Châlus et ont dû s'acquitter d'une **amende d'un montant de 68 €** minimum (en 2017, ce sont 6 personnes qui ont été averties et verbalisées).

Du côté de la Communauté de Communes, l'auteur du dépôt peut également se voir facturer une « **participation aux frais d'enlèvement** ». Le montant varie de 75 € à 120 € et s'ajoute aux contraventions de la gendarmerie. Si le dépôt est important, la facturation peut aussi se faire sur la base d'un décompte des frais réels.

Des communes ont également mis en place d'autres démarches face à ces dépôts sauvages : rencontre de la personne concernée par un élu pour un **1^{er} avertissement avec rappel à la loi**, demande de récupérer les déchets déposés illégalement...

Rappel des bonnes pratiques :

- Pour les ordures ménagères non recyclables : elles se jettent dans votre bac individuel (mis à disposition par la Communauté de Communes).
- Pour les encombrants, les cartons, l'électroménager : ils sont acceptés en déchèterie.
- Pour les déchets recyclables : « ce n'est pas devant mais dedans ! », ils doivent être déposés dans les conteneurs jaunes, bleus ou verts.

Lorsque ces déchets sont déposés directement dans la nature, ils représentent un véritable danger pour l'environnement. Le processus de décomposition peut alors durer de quelques semaines à plusieurs siècles.

Voici quelques exemples de temps de décomposition de déchets :

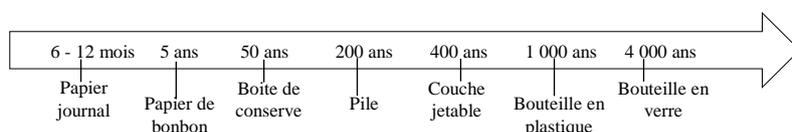


Photo d'un terrain privé, à Les Plaisirs à Les Cars (11/10/2018)

Valorisez vos déchets en déchèterie !

À partir de janvier 2019, il sera possible pour tous les habitants de la Communauté de Communes de se rendre dans les déchèteries de Châlus et de Nexon, mais également dans celles du Val de Vienne (Saint-Martin-le-Vieux et Bosmie-l'Aiguille) et celles du SICTOM (Saint-Yrieix-la-Perche, Ladignac-le-Long, Pierre-Buffière, etc.).

Plus de 10 filières de valorisation y sont à votre disposition !

❄️ Horaires d'ouverture d'hiver :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h

* Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

** Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril

☀ Horaires d'ouverture d'été :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

* Eté du 1^{er} avril au 31 octobre

** Eté du 1^{er} mai au 31 octobre

« Y'a de la ressource sur mon territoire ! »

Dans le cadre de ses nombreuses actions en faveur du développement durable, la Communauté de Communes a proposé deux journées d'animations et d'échanges, début octobre 2018, à destination des élèves du territoire puis du grand public : « Y'a de la ressource sur mon territoire ! ».



Au menu pour les élèves, chansons, acrobaties... autour des thématiques du développement durable avec le spectacle pédagogique et ludique « D'ici et de là » de la Compagnie Ap'Nez de Flavignac. Ce sont 375 élèves de 8 écoles différentes qui y ont participé !

Les frais de transport et d'organisation ont été intégralement pris en charge par la Communauté de Communes et la Commune de Nexon a gracieusement prêté la salle des fêtes.

Pour les habitants, cette 1^{ère} édition était notamment l'occasion :

- De découvrir le véhicule électrique en autopartage de la Communauté de Communes, l'autostop organisé, les énergies renouvelables citoyennes, la biodiversité locale...
- De s'informer sur le réemploi, le tri des déchets, le compostage, la gestion raisonnée des espaces verts, la rénovation du bâti ancien, les initiatives du territoire...
- De participer à des ateliers de récup', réparation d'ordinateur, Mécabylette (pétrole), modelage de l'argile, fabrication de toupies en châtaignier...
- Et aussi de jouer (espace jeux, jeux en bois), lire et écouter des histoires dans la Mobilivre, déguster une cuisine avec des produits bio, locaux et limitant les déchets...



Pour toute question sur la gestion de vos déchets, contactez la Communauté de Communes au 05.55.78.67.94. ou dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr



BOUGEONS DURABLE SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE NEXON – MONTS DE CHALUS !

Une voiture électrique en autopartage

Vous avez besoin d'un véhicule pour de petits déplacements ? Pour vous dépanner ? Vous souhaitez tester la conduite d'une voiture électrique ?

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus propose une voiture électrique en autopartage. Accessible sur la Commune de Nexon, place de la République, elle est mise à disposition des habitants du territoire.

Vous pouvez louer le véhicule du lundi au dimanche pour 6 € la demi-journée ou 10 € la journée.

Un abonnement de 4 €/mois est également à prévoir, uniquement si le véhicule est utilisé dans le mois.

Pour créer votre compte et réserver le véhicule, rendez-vous sur la plateforme : <http://paysdenexon-montsdechalus.clem.mobi>

Pour plus d'informations, contactez la Communauté de Communes au 05 55 78 29 29 ou par mail à : developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr.



Testez l'autostop organisé

La Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus lance une expérimentation d'autostop organisé sur le territoire. C'est une possibilité de déplacement parmi d'autres, qui peut être pratique pour les trajets de courte distance.

Comment ça marche ?

- L'inscription est obligatoire pour les conducteurs et pour les autostoppeurs. Cette inscription peut se faire par mail à : developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou par téléphone au 05 55 78 29 29 ;
- Suite à votre inscription, vous récupérez auprès de la Communauté de Communes un kit piéton/conducteur pour vous identifier ;
- Une fois inscrit, la mise en relation des autostoppeurs et des conducteurs se fait en direct sur les arrêts dédiés (au moins un dans chacune des communes de la Com Com) ;
- L'autostoppeur indique sa direction sur un panneau qui lui est délivré lors de son inscription et le conducteur est identifié grâce à un autocollant apposé sur son véhicule.

Cette action a été lancée le 19 septembre dernier grâce à des bénévoles qui ont arrêté les automobilistes pour leur présenter l'opération.

Début novembre, ce sont 15 personnes qui sont inscrites en tant que conducteur et/ou autostoppeur. Rejoignez-les !

Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes à : developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr ou au 05 55 78 29 29.



Panneau « arrêt »,
place du Général de Gaulle à Flavignac

Agenda des manifestations

JANVIER

- Dimanche 6 : Spectacle par la Gymnastique Volontaire
Dimanche 20 à 11h : Vœux de la municipalité
Dimanche 27 : Concours de soupes et repas dansant par le Comité des Fêtes

FÉVRIER

- Samedi 2 : Concours de belote par le Comité de Jumelage
Dimanche 10 : Balade et après-midi crêpes par Road Intruders
Samedi 16 : Bal par Cadanses Folk

MARS

- Mardi 5 : Repas du Mardi-gras au Saint-Fortunat par Flavignac Loisirs
Samedi 16 : Soirée choucroute par le Comité de Jumelage
Samedi 16 : ½ journée cyclo par l'UCF
Dimanche 24 : Concours de belote par Flavignac Loisirs
Samedi 30 : Loto par l'Association de Parents d'Elèves

AVRIL

- Mardi 9 : Repas par Flavignac Loisirs
Samedi 13 : Dictée par Flavignac Loisirs
Dimanche 21 : Compétition VTT à Rilhac-Lastours par l'UCF

MAI

- Mercredi 8 : Concours de pétanque au lac Saint-Fortunat par Road Intruders
Samedi 25 à 11h : Remise des récompenses aux participants des maisons fleuries

JUIN

- Samedi 1^{er} : Concours de pétanque par l'Association de Parents d'Elèves
Samedi 8 et dimanche 9 : Anniversaire du Comité de Jumelage
Dimanche 16 : Vide-greniers et marché artisanal par Road Intruders
Vendredi 21 : Fête de la musique par Musiquons et Cie et l'APE

JUILLET

- Samedi 13 : Repas et soirée dansante par Road Intruders
Dimanche 14 : Repas au Saint-Fortunat par Flavignac Loisirs

Agenda des manifestations disponible à
l'Office de Tourisme au 05.55.58.28.44 et
sur www.tourisme-nexon-chalus.fr
 Récapitulatif des manifestations de la
 Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les mercredis matin
 place du Général de Gaulle
 de 8h à 13h.

Etat-Civil 2018

NAISSANCES

- ✚ Candice ALIPHAT née le 20 mars à Limoges
- ✚ Lison, Sacha BARÈS née le 2 octobre à Saint-Junien
- ✚ Nadya DJOUMOI née le 1^{er} octobre à Limoges
- ✚ Bastien ESTOUP né le 15 février à Limoges
- ✚ Manon GEBAUER née le 27 juin à Limoges
- ✚ Lise, Barbara, Monica, Charlie GUIMAUD née le 4 février à Limoges
- ✚ Chloé GUYONNAUD née le 9 septembre à Limoges
- ✚ Kayssie, Eventhia LAVAUZELLE JACQUIN née le 23 juin à Limoges
- ✚ Kaylia, Mariella, Maria LEVASSEUR LÉBOUCHER née le 17 décembre 2017 à Angers
- ✚ Jasmin, Louis MARCHAND né le 3 juillet à Limoges
- ✚ Lana MAZABRAUD PENAUD née le 6 décembre à Limoges
- ✚ Lucas, Anthony SOUILLÉ né le 6 mars à Limoges
- ✚ Maëlys SOURY née le 20 avril à Limoges
- ✚ Nathan TOURNOIS né le 13 mai à Limoges

MARIAGES

- ✚ Vianney Jean-Marie Maxence ANGLEYS et Diane Marguerite ROSIER le 27 juillet
- ✚ Christophe, Denis BENNET et Nadine LE BASTARD le 11 août
- ✚ Benoît, Bastien LAVAUZELLE et Sandrine, Evelyne, Patricia JACQUIN le 17 mars
- ✚ Benoit, Jean-Michel MANEUF et Audrey Marion COUDRAIN le 22 septembre
- ✚ Christophe MARCLAY et Sylvie CROSIO le 25 août

DÉCÈS

- ✚ Marie-Louise BESSON veuve LASPOUGEAS le 29 décembre 2017 (maison de retraite Châlus)
- ✚ Jean Marie Joseph CHENEVIÈRE le 3 octobre
- ✚ Jean-Pol, André LANGE le 7 août (transcription)
- ✚ Jacqueline MASSALOUX épouse GAYOT le 31 août
- ✚ Irène MOURGUET veuve PORCHER le 6 octobre (maison de retraite Aix-sur-Vienne)
- ✚ Gabrielle TEYSSIER veuve GRANDJEAN le 20 mars (transcription)

Mémento

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal.

Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanence assistante sociale

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 16h30

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, composer le 39 00.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries

Horaires d'ouverture d'été

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

* Été du 1^{er} avril au 31 octobre

** Été du 1^{er} mai au 31 octobre

Horaires d'ouverture d'hiver

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h

* Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

** Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril

